



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/AC.3/2002/5
CP.TEIA/AC.1/2002/5
20 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES
COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES
LACS INTERNATIONAUX

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES DES
ACCIDENTS INDUSTRIELS

Groupe de travail intergouvernemental sur
la responsabilité civile
Troisième réunion
Genève, 6-8 mai 2002 (ouverture le 6 mai dans l'après-midi)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION*

qui se tiendra au Palais des Nations
et s'ouvrira le lundi 6 mai 2002, à 15 heures

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième réunion (MP.WAT/AC.3/2002/3 – CP.TEIA/AC.1/2002/3).

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

4. Poursuite de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses relevant des deux conventions.
5. Dates et lieu des futures réunions du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Clôture de la réunion.

NOTES EXPLICATIVES

Le Groupe de travail intergouvernemental chargé d'établir un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses, dans le cadre de la Convention CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et de la Convention CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) a été créé par les Parties aux deux Conventions à leur session extraordinaire conjointe, tenue à Genève les 2 et 3 juillet 2001 (ECE/MP.WAT/7 – ECE/CP.TEIA/5). La première réunion du Groupe de travail a eu lieu à Genève du 21 au 23 novembre 2001 (MP.WAT/AC.3/2001/2 – CP.TEIA/AC.1/2001/2) et sa deuxième réunion du 4 au 6 février 2002 (MP.WAT/AC.3/2002/3 – CP.TEIA/AC.1/2002/3).

Les documents de la session extraordinaire conjointe et du Groupe de travail intergouvernemental sur la responsabilité civile peuvent être téléchargés depuis le site Web de chacune des deux conventions, à l'adresse www.unece.org/env/teia ou www.unece.org/env/water en sélectionnant «civil liability».

Point 1: Ouverture de la réunion

La Présidente du Groupe de travail, M^{me} Phani DASKALOPOULU-LIVADA (Grèce), ouvrira la troisième réunion.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail sera appelé à adopter l'ordre du jour de sa troisième réunion, tel que proposé dans le présent document.

Point 3: Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième réunion

Le Groupe de travail adoptera le rapport sur les travaux de sa deuxième réunion (MP.WAT/AC.3/2002/3 – CP.TEIA/AC.1/2002/3), qui a été établi par le secrétariat en consultation avec la Présidente et le Rapporteur.

Point 4: Élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses relevant des deux conventions

Le Groupe de travail poursuivra l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses.

À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a invité son rapporteur et le secrétariat à établir une deuxième version du projet d'instrument (MP.WAT/AC.3/2002/4 – CP.TEIA/AC.1/2002/4) en se fondant sur les résultats de la deuxième réunion.

Le Groupe de travail a également invité les délégations à soumettre pour l'examen à sa troisième session des documents de travail en sus de ceux déjà soumis à ses première et deuxième sessions.

Point 5: Dates et lieu des futures réunions du Groupe de travail intergouvernemental

Le Groupe de travail sera appelé à fixer les dates indicatives de ses futures réunions et à décider du lieu où elles se tiendront. Le secrétariat a pris des dispositions préliminaires en vue des réunions qui se dérouleront à Genève aux dates suivantes: 2-4 septembre 2002 et 11-13 novembre 2002.

Point 6: Questions diverses

À la date de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

Point 7: Clôture de la réunion

La Présidente prononcera la clôture de la réunion.
